

Conseil municipal du 24 juin 2024

Intervention d'Eric BAINVEL

Délibération n° 34

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'OFFICE HERBLINOIS DES RETRAITÉ.ES ET PERSONNES ÂGÉS (OHRPA) - ESPACE RETRAITÉ.ES 2024 - 2027

Bonjour,

Après près de 3 ans de crise grave au sein de l'OHRPA, l'AG 2024 de cette dernière s'est tenue le 18 juin dernier. Celle-ci s'est déroulée dans un climat apaisé à l'inverse de celle de 2023.

Suite à cette crise vous aviez, Mr Le Maire, mis en demeure l'OHRPA de respecter 7 points issus du label Ville des aîné.es obtenu en 2019 par notre commune. L'OHRPA s'était en effet totalement éloignée de ce label puisqu'il était devenu uniquement un organisme proposant des loisirs. C'est pourquoi nous avons proposé la tenue d'assises des retraité.es et personnes âgées afin entre autres de redéfinir le périmètre de chacun des acteurs qui intervient sur cette question dans notre commune.

Finalement l'éléphant accouche d'une souris puisque vous n'assignez comme seul objectif à l'OHRPA de continuer "à proposer des actions de loisir".

La conclusion que nous en tirons est : tout ça pour ça !

Nous aimerions avoir des précisions quant à l'articulation entre les différents services proposés par ASEC, la ville et l'OHRPA. Quant à la subvention de l'OHRPA, sera-t-elle maintenue à la même hauteur par la ville ?

Ensuite, si la ville prend en charge l'ensemble des 7 autres thématiques du label Ville des aîné.es, comment les minorités participeront aux décisions et à la mise en œuvre de ces thématiques ?

Pour terminer, nous nous félicitons que soit enfin mis en place le taux d'effort dans les tarifs payés par les adhérents et adhérentes de l'OHRPA. C'est une mesure de justice et de solidarité sociale dont nous avons été à l'origine de la proposition.

Merci pour votre écoute et vos réponses Mr Le Maire.